



Pays Basque

Jean-Baptiste Coyos

► **To cite this version:**

Jean-Baptiste Coyos. Pays Basque. Ursula Reutner. Manuel des francophonies, De Gruyter, pp.169-179, 2017, 10.1515/9783110348217-008 . artxibo-01781099

HAL Id: artxibo-01781099

<https://artxiker.ccsd.cnrs.fr/artxibo-01781099>

Submitted on 29 Apr 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Jean-Baptiste Coyos

7 Pays Basque

Abstract : Le basque, langue vernaculaire, et le français sont en contact depuis la fin du Moyen Âge en Pays Basque Nord (Pays Basque de France). Cette cohabitation s'est traduite par une diminution continue de la place de la langue basque avec une accélération à partir de la Révolution de 1789. À l'heure actuelle, le français est la langue dominante. Les bascophones tous bilingues ne sont plus que 21,4%. Une politique linguistique publique se met en place. Elle profite du travail mené sur le corpus et sur le statut de la langue en Pays Basque Sud (Espagne). Elle vient s'appuyer sur le travail des associations militant en faveur de la langue qui depuis plusieurs décennies ont ouvert divers champs d'action. Cette politique publique axée sur le développement de l'enseignement du et en basque connaît un certain succès mais elle montre ses limites. La revitalisation de la langue demande d'autres moyens et une plus grande implication de la société civile afin que le basque ne soit pas, pour simplifier, que la langue de l'école, de certaines familles et de quelques activités culturelles.

Keywords : basque, français, Pays Basque Nord, contact, aménagement linguistique

1 La situation démilinguistique

Dans cet article nous nous intéresserons à la situation de la langue basque parlée en territoire français, on parle de Pays Basque Nord (basq. *Iparralde*), et à celle du français. Nous serons parfois amené à parler de la situation de la langue basque en territoire espagnol ou Pays Basque Sud (basq. *Euskadi* et *Navarre*) car la dynamique qui s'y développe, tant au plan de l'aménagement externe qu'intérieur, a une influence de plus en plus grande sur la langue basque parlée en France. Les échanges linguistiques, comme les échanges économiques ou touristiques se développent par-delà la frontière dans tout le pays basque (basq. *Euskal Herria*). D'une certaine façon, l'avenir de la langue basque se joue en Pays Basque Sud, même si côté français également une politique linguistique publique se met en place depuis dix ans, précédée depuis plusieurs décades par le travail des associations militant en faveur de cette langue.

Langues parlées en Pays Basque Nord – La situation linguistique en Pays Basque Nord est assez simple si l'on exclut les langues de l'immigration. Nous avons d'une part une langue dominante, le français, d'autre part deux langues dominées dites régionales. L'une, la langue basque, qui est la langue vernaculaire. L'autre langue régionale, l'occitan gascon, a disparu de l'agglomération côtière Bayonne-Anglet-Biarritz où elle était parlée jusqu'au début du XX^e siècle, au côté du français et du basque. Elle ne subsiste que de façon endémique sur une petite partie nord du

territoire historiquement basque, en bordure du fleuve Adour. L'implantation progressive du français est assez tardive. Elle a été précédée par celle du gascon qui au Moyen Âge était la langue administrative des différents territoires de langue basque en France.

Connaissance et usage des langues – Depuis près de vingt ans, la langue basque bénéficie en France tous les cinq ans d'une grande enquête sociolinguistique, financée par le Gouvernement de la Communauté autonome basque, une des deux communautés autonomes du Pays Basque Sud, l'autre étant la Communauté forale de Navarre. Selon la cinquième et dernière enquête datant de 2011 avec 2.000 enquêtés par téléphone côté français (Eusko Jaurlaritza 2013), 21,4% des habitants du Pays Basque Nord de 16 ans et plus sont bilingues, soit 51.100 personnes. 9,1% sont bilingues « réceptifs » ou « passifs ». 69,4% sont non-bascophones, soit 165.518 personnes. En 1991 les non-bascophones étaient moins nombreux, 125.100 personnes, soit 58,8% de la population. On estimait les bilingues à 66.200 personnes, soit 32,73%, et on comptait même des monolingues bascophones évalués à 2.900 personnes, soit 1,43% de la population. En 2011, selon l'enquête, il n'y a plus de monolingues basques. Alors que la perte globale de locuteurs se poursuit, on note un arrêt de la chute dans la tranche d'âge 16–25 ans. C'est la conséquence essentiellement du développement de l'enseignement scolaire bilingue à parité horaire principalement et de l'enseignement immersif, bien plus efficace. Il s'agit d'un bilinguisme déséquilibré au profit du français. Dans la tranche d'âge des 65 ans et plus, les bascophones représentent 30,6% de la population, dans celle des 16–25 ans seulement 17,6%. Dans celle des 25–34 ans les bascophones sont encore moins nombreux, 13,9%. Au plan de la compétence en basque, avec l'âge, celle-ci augmente. Ainsi chez les 65 ans et plus 31,5% des bascophones sont des bilingues à basque prédominant. Chez les 16–25 ans ceux-ci sont beaucoup moins nombreux, 11,9% sont bilingues à basque prédominant. À l'inverse et à titre de comparaison, de 529.000 bilingues (22,3%) en 1991 on est passé à 714.136 bilingues (27%) en 2011 pour l'ensemble de la population du Pays Basque, Nord et Sud confondus. Cette remontée du pourcentage global de locuteurs est due aux actions des acteurs sociaux, militants de la langue très actifs en Euskadi, et à la politique linguistique publique volontariste mise en place dans la Communauté autonome d'Euskadi, avec un gros effort porté sur l'enseignement dans la langue.

Indiquer les pourcentages globaux de locuteurs bascophones et selon l'âge ne suffit pas à cerner la répartition du basque et du français. Pour être plus précis, il nous faut décrire l'usage des deux langues selon l'âge, les domaines d'emploi et les différents territoires, entre autres. Cette dernière variable sera étudiée dans le paragraphe suivant. Voici quelques données non exhaustives, sachant que, comme attendu dans le cas d'une langue minoritaire, les pourcentages d'usage de la langue basque sont moins grands que les pourcentages de connaissance. Citons la dernière enquête sociolinguistique : « Au Pays Basque nord, 10,7% des habitants de 16 ans et plus utilisent le basque autant ou plus que le français à la maison, 6,6% utilisent le basque mais moins que le français, et 82,6% utilisent toujours ou presque toujours le

français. [...] Le basque s'utilise surtout entre frères et sœurs (13,6%) et de parents à enfants (11,1%) » (Eusko Jaurlaritz 2013, 224). « 14,5% utilisent le basque autant ou plus que le français entre amis, 10,9% avec les collègues de travail, 10,4% avec les voisins et 6,6% avec les commerçants » (Eusko Jaurlaritz 2013, 226). Enfin, « 8,4% utilisent le basque autant ou plus que le français dans les services municipaux, 3,5% dans les services de santé et 3,1% dans les banques. 0,6% des habitants utilisent le basque autant ou plus que le français avec les fonctionnaires de l'Administration publique » (Eusko Jaurlaritz 2013, 228). D'une façon générale donc, l'usage de la langue basque diminue dans les domaines de la communication formelle, en famille et dans les domaines de proximité ; on assiste par contre à une légère inversion de tendance dans l'utilisation de la langue entre amis et avec les collègues de travail.

Répartition géographique des langues – La langue basque est parlée à l'heure actuelle en Pays Basque Nord soit la partie ouest du département des Pyrénées-Atlantiques, d'ouest en est dans les provinces du Labourd (basq. *Lapurdi*) avec l'agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz, celles de Basse-Navarre (basq. *Nafarroa Beherea*) et de Soule (basq. *Zuberoa*). La langue reste encore assez vivante dans certaines régions rurales et montagneuses du territoire, en Basse-Navarre et en Soule. Elle est par contre presque absente dans la partie la plus peuplée, l'agglomération côtière Bayonne-Anglet-Biarritz, et en Labourd, le long de la côte basque. Cette région très attractive est une terre d'immigration, tant pour des retraités venant d'autres régions de France s'y installer que des personnes en quête d'emploi. Il s'agit d'une économie essentiellement résidentielle. Les provinces intérieures, Basse-Navarre et Soule, comptent le plus fort pourcentage de bilingues avec plus de la moitié de la population, 17.000 bilingues soit 52,1%. La majorité des bilingues du Pays Basque Nord vit plus prêt de la côte en Labourd intérieur, 26.000 bilingues soit 23,9% de la population de cette zone. Enfin l'agglomération de Bayonne-Anglet-Biarritz qui représente la moitié de la population du Pays Basque Nord compte le pourcentage, 8,7%, et le nombre le plus faible de bilingues, 8.000.

Mais cette description en termes de territoires est partiellement trompeuse. En effet, à l'heure actuelle la définition de l'aire géographique est moins évidente. En Pays Basque Sud et dans une moindre mesure en Pays Basque Nord, le passage d'une société rurale et traditionnelle à la société industrielle puis postindustrielle a entraîné la transformation des relations sociales. L'action des pouvoirs publics, l'implantation toujours plus grande de l'administration centrale, le service national, l'enseignement obligatoire de la langue nationale, avaient amené progressivement le basque à devenir minoritaire en particulier dans les villes. En sens inverse à l'heure actuelle la mise en place de politiques linguistiques publiques axées sur l'enseignement en basque, le travail des associations dans le domaine des médias, de l'enseignement aux adultes, de l'accueil périscolaire, etc. font qu'on trouve dorénavant des locuteurs dans des zones qui n'étaient plus bascophones, en particulier dans les grandes agglomérations. C'est le cas côté français de l'agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz. C'est donc aussi en termes de densité de locuteurs et d'usage de la langue que l'aire

géographique du basque devrait être définie, sachant que les nouvelles technologies de la communication et de l'information permettent à la communauté bascophone d'être implantée et d'échanger à travers le monde entier. La diaspora basque est particulièrement importante en Amérique du Nord et du Sud.

2 Survol historique

Aperçu de l'histoire du basque – La langue basque est considérée comme une langue non-indoeuropéenne par la plupart des spécialistes, antérieure à l'implantation des langues indo-européennes en Europe et donc à celle de l'occitan gascon et du français en Pays Basque Nord :

« On suppose, en s'appuyant sur la toponymie et les épigraphes de nature onomastique connues, qu'il y a 2500 ans le basque, le proto-basque, ou une langue proche du basque actuel, était parlé à l'ouest depuis le golfe de Gascogne vers l'est dans les Pyrénées jusqu'en Haut-Aragon, en Andorre et une partie de la Catalogne nord et sud, au nord en Aquitaine de l'Océan Atlantique à la Garonne, au sud en deçà des limites de la Navarre actuelle [...]. À l'ouest, pour ce qui concerne les Asturies, l'incertitude est plus grande » (Coyos 2013, 427).

Des géo-généticiens avec à leur tête Cavalli-Sforza,

« s'appuyant sur des analogies importantes » entre l'évolution génétique et l'évolution des langues [...], font l'hypothèse que le peuplement et la langue basques sont présents en Europe depuis une période encore plus ancienne. Selon eux la langue basque serait le résultat de l'évolution des parlers des premières populations du continent européen installées il y a 35.000 à 40.000 ans » (2013, 428).

L'apparition de l'occitan gascon et du français au cours du Moyen Âge est donc toute récente par rapport à la présence de la langue basque ou de sa proto-langue sur son territoire actuel en Pays Basque Nord.

Comment le français s'est établi au Pays Basque – Au vu des connaissances actuelles, il est difficile d'attribuer à un ou plusieurs événements historiques précis l'installation progressive du français ; c'est cependant le cas de la Révolution française de 1789. Cette installation s'est effectuée depuis la fin du Moyen Âge jusqu'à que le français ne devienne à partir du début du XX^e siècle la principale langue en Pays Basque Nord, avec des variations dans le temps selon les territoires, les régions rurales et montagneuses restant majoritairement bascophones plus tardivement.

À l'ouest, si Bayonne et le Labourd sont sous domination anglaise de 1150 à 1451 par l'intermédiaire du duché d'Aquitaine, Bayonne deviendra place forte du royaume de France et le Labourd sera rattaché à la couronne de France vers la fin de la guerre de Cent ans en 1451. À l'est la province de Soule sera sous domination surtout anglaise puis béarnaise au Moyen Âge pour finalement après de nombreux changements de propriétaires être définitivement rattachée à la couronne de France en 1510.

Au centre, la Basse-Navarre a vécu une histoire à part puisqu'elle faisait partie intégrante du royaume de Navarre. Au sud des Pyrénées, la Navarre conquise en 1512 par le royaume d'Aragon fut intégrée en 1516 dans l'actuel royaume d'Espagne (es. *Alta Navarra*). La Basse-Navarre, au nord, un temps indépendante fut unie à la couronne de France à partir de 1589 et de manière définitive en 1620, d'où l'expression de « roi de France et de Navarre ».

Ce n'est qu'à partir du XVI^e siècle que l'on a des documents suffisants pour évaluer la place et le prestige respectifs de l'oral et de l'écrit en basque et en miroir ceux de l'oral et de l'écrit en français, l'occitan gascon perdant dans le même temps peu à peu les siens. Le premier livre en basque connu date de 1545. Au cours des XVII^e et XVIII^e siècles le français devient en Pays Basque peu à peu la langue d'accès à la connaissance et à la culture pour les couches sociales intermédiaires, avec un enseignement sur place d'un certain niveau quand cette jeunesse ne peut pas faire ses études ailleurs. Dans le même temps le basque devient la langue de la première alphabétisation des couches sociales défavorisées. Cette scolarisation en basque dans le cadre des « petites écoles » gérées par le clergé catholique est très limitée avec principalement des rudiments de lecture ; elle a pour objectif principal de permettre au peuple de pouvoir lire les textes religieux rédigés en basque. Ceux-ci constituent d'ailleurs alors l'essentiel de la littérature rédigée en basque.

La Révolution française de 1789 marque une étape importante puisque les coutumes ou *fors*, institutions élaborées à la fin du Moyen Âge et propres à chaque province basque, Labourd, Basse-Navarre et Soule, vont alors être supprimées. La langue basque est alors utilisée afin de faire passer le message révolutionnaire auprès des classes populaires et modestes qui ne connaissent pas ou très peu le français. Ainsi « dans la délibération du culte civique de la Raison, l'utilisation de la langue basque fut préconisée » (Goyhenetche 2002, 261). Mais à partir de 1793 et plus particulièrement avec le rapport de l'abbé Grégoire du 4 juin 1794 « sur la Nécessité et les Moyens d'anéantir les Patois et d'universaliser l'Usage de la Langue française », le français devient en Pays Basque également la langue unique à imposer. L'administration et en particulier l'école publique s'y emploiera tout au long du XIX^e siècle avec un succès certain et malgré des difficultés importantes dont plusieurs rapports d'inspection se font l'écho (rapports de 1833 et de 1880). L'histoire institutionnelle du Pays Basque s'accompagne donc du développement du français comme langue administrative, politique et économique de ce territoire. Le basque restera par contre langue de la religion jusqu'au XX^e siècle.

La situation du français aujourd'hui – Le français est devenu la langue dominante, connue de tous, les bascophones étant comme nous l'avons dit tous bilingues, certains toutefois ayant le basque prédominant. Selon l'enquête sociolinguistique de 2011, 23,5% des bascophones sont des bilingues à basque prédominant, 42,6% sont des bilingues équilibrés et 34,5% des bilingues à français prédominant (Eusko Jauralaitza 2013, 201). L'exemple de cette femme de Sainte-Engrâce en Soule décédée en 2000 qui n'avait été qu'un après-midi à l'école est tout à fait exceptionnel. Son principal contact avec le français était la radio et la télévision.

Comme nous allons le voir au paragraphe suivant, le français est omniprésent dans tous les domaines de la vie publique et dans ceux de la vie privée, sauf dans le cas de certains bascophones. À titre d'exemple, voici dans les domaines de proximité qu'elle est la place du français. 79,2% de la population de 16 ans et plus n'utilisent jamais le basque entre amis, 85,4% n'utilisent jamais le basque avec les voisins, 84,7% n'utilisent jamais le basque avec les collègues de travail, 88,3% n'utilisent jamais le basque dans les magasins (Eusko Jaurlaritz 2013, 227). Dans les domaines formels la place du français est encore plus grande. 94% de la population de 16 ans et plus n'utilisent jamais le basque à la banque, 92,8% n'utilisent jamais le basque dans les services de santé, 87,7% n'utilisent jamais le basque dans les services municipaux, 98,3% n'utilisent jamais le basque dans les administrations publiques (Eusko Jaurlaritz 2013, 229).

3 Aménagement externe

3.1 La législation linguistique : un cadre législatif entièrement favorable au français

Le Pays Basque ne fait pas exception parmi les langues dites régionales de France au plan de la législation. Un cadre législatif spécifique a été mis en place pour protéger et encourager l'emploi du français sur le territoire national français. Il est bien connu. Nous ne l'évoquerons que brièvement. L'amendement Toubon-Lamassoure voté le 7 mai 1992 qui a modifié l'art. 2 de la Constitution française en ajoutant la mention : « Le français est la langue de la République », n'a pas empêché les locuteurs de continuer à emprunter des mots à l'anglais. Il porte par contre grandement tort aux langues dites régionales, puisqu'on y fait référence pour bloquer toute avancée au plan de la reconnaissance et du statut de ces langues en France. Lors de la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, un autre rajout a été fait à la Constitution française qui mentionne ainsi pour la première fois les langues régionales dans l'art. 75.1 : « Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ». On a parlé de rajout symbolique, uniquement déclaratif, du flou de la notion de patrimoine, ramenant ces langues au rang d'objet de musée pour mieux les enterrer. L'expérience passée avec le Conseil constitutionnel, en particulier sa décision du 15 juin 1999 de ne pas autoriser à ratifier la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, et la jurisprudence qui en découle sont toujours défavorables aux langues régionales comme le basque.

Voici un exemple récent. Le conseil municipal d'Ustaritz, ville de 6.200 habitants, capitale historique de la province côtière du Labourd, avait fait du basque la langue officielle de la commune le 26 juin 2014. Le préfet des Pyrénées-Atlantiques a alors saisi le tribunal administratif de Pau pour demander l'annulation de cette délibération « totalement illégale et anticonstitutionnelle », en évoquant l'art. 2 de la Constitution. Le 27 janvier 2015, le tribunal a annulé la décision de la municipalité.

Finalement, les langues régionales de France ne bénéficient pas d'une véritable reconnaissance, même si leur enseignement est maintenant organisé dans le cadre de l'Éducation nationale. En Espagne, au contraire, la Constitution espagnole du 27 décembre 1978 dit ceci dans son art. 3 : « 1. Le castillan est la langue espagnole officielle de l'État. Tous les Espagnols ont le devoir de le connaître et le droit de l'utiliser. 2. Les autres langues espagnoles sont aussi officielles dans leurs communautés autonomes respectives conformément à leurs statuts ». Le basque est donc, au côté du castillan, langue officielle en Euskadi et en Navarre sous une forme moins marquée. Il ne l'est pas en Pays Basque Nord.

3.2 Le basque dans l'administration


Fin 2004, c'était une nouveauté en France, une structure publique, l'Office public de la langue basque (OPLB) a été créée avec comme principaux partenaires l'État, la Région, le Département et le Gouvernement autonome basque (Espagne). Son budget prévisionnel pour 2015 est de 3.260.000 euros ; il compte neuf salariés. L'OPLB a pris en charge l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique publique en faveur de la langue basque. Elle relayait l'action militante des décennies précédentes. Les principales associations ou institutions de droit privé qui œuvraient depuis longtemps en faveur de la langue sont devenues les principaux maîtres d'œuvre de cette politique publique toute nouvelle, au côté de l'Éducation nationale.

Mais pour l'heure, le français est la langue quasi-unique de l'administration. Le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques et dans une moindre mesure le Conseil régional d'Aquitaine ont mis en place des actions en faveur des langues régionales parlées sur leur territoire, basque et occitan gascon. Il s'agit surtout de l'utilisation écrite dans la signalétique, dans certains documents partiellement en langue régionale. L'usage oral est limité à l'accueil du public au Conseil général quand l'agent connaît la langue basque. Quelques agents suivent un apprentissage sur leur temps de travail. Ailleurs comme à la sous-préfecture de Bayonne ou dans les services sociaux tout se passe en français. Notons que l'OPLB a signé le 7 janvier 2015 une convention avec l'hôpital de Bayonne afin d'y donner une place à la langue basque. De leur côté, certaines mairies ont mis en place une politique volontariste en faveur de la langue basque ; on y est loin d'un usage généralisé du basque.

3.3 Le basque dans l'enseignement

L'objectif principal du projet de politique linguistique de l'OPLB a été de développer l'apprentissage scolaire du et en basque. On a bien là un changement de politique de la part des pouvoirs publics après deux siècles d'école obligatoire en français. Dès 1964 une première école immersive privée avait été créée avec 5 élèves. Depuis cette

filrière pédagogique s'est beaucoup développée et a été ensuite reconnue par l'Éducation nationale. En 1983, c'est au tour de l'enseignement bilingue à parité horaire français-basque de démarrer à l'école publique. À l'heure actuelle, à la rentrée 2014–2015, 37,3% des effectifs du premier degré sont scolarisés dans un enseignement bilingue à parité horaire ou immersif. Ils étaient 24,5% en 2004–2005. À la rentrée 2014–2015, ce sont donc 9.456 élèves sur 25.361 scolarisés en primaire en Pays Basque Nord qui apprennent le basque en basque. En maternelle, l'augmentation est encore plus nette ; on est passé de 30,4% d'enfants scolarisés dans une des filières bilingues en 2004–2005 à 43,9% en 2014–2015. C'est le taux le plus élevé de scolarisation bilingue pour les langues régionales de France.

Certes l'enseignement du et en basque participe à sa place au maintien de la langue basque, mais pour l'heure il n'est pas très performant pour différentes raisons. Pour une analyse détaillée de l'enseignement du et en basque et de ses limites voir Coyos (à paraître ) : plus, les différentes expériences dans le monde l'ont prouvé, l'avenir d'une langue menacée car peu transmise en famille ne peut être assuré par la seule école.

3.4 Le basque dans les médias

Les médias en Pays Basque Nord sont essentiellement francophones, que ce soit les médias écrits ou audiovisuels nationaux, régionaux ou locaux qui sont diffusés sur le territoire. Hormis la radio France Bleu Pays Basque qui émet un peu plus d'une heure par jour en basque, FR3 chaîne de télévision publique diffuse un journal local avec parfois un reportage en basque sous-titré. En 2011 par exemple, le Conseil supérieur de l'audiovisuel a comptabilisé un total de deux heures d'émission en basque sur toute l'année sur FR3. Pour ce qui est de tous les autres médias diffusant en basque, ils sont tous privés et le plus souvent d'origine associative. Citons les principaux. Les radios associatives basques en réseau, Gure Irratia et Antxeta Irratia (Labourd), Irulegiko Irratia (Basse-Navarre), Xiberoko Botza (Soule) couvrent tout le territoire. Le seul quotidien en basque *Berrria* édité en Pays Basque Sud est aussi diffusé en Pays Basque Nord, avec un faible lectorat. Pour le reste, radios sur Internet, productions audiovisuelles, blogs et autres supports leur diffusion est plus confidentielle. Si on considère que le basque est bien présent sur Internet et les réseaux sociaux, c'est grâce au travail fait en Pays Basque Sud. Les chaînes de télévision en basque du Gouvernement autonome basque ne sont pas très suivies en Pays Basque Nord.

4 Particularités linguistiques

Nous serons plus brefs dans ce chapitre. Il demanderait une bonne connaissance des études concernant le contact entre les deux langues et son effet sur la forme même des

langues. À notre connaissance, il n'y a pas d'études actuelles systématiques du français en Pays Basque en comparaison avec le français dit « standard » ou une norme hexagonale, comme il peut y en avoir concernant le français dit « du Midi ». Le contact de plusieurs siècles entre les deux langues s'est développé dans le contexte d'un bilinguisme toujours plus important, menant à une substitution presque complète du basque au profit du français. Chacune des langues a eu impact sur la forme de l'autre, beaucoup plus le français au cours des siècles sur le basque que le basque sur le français local, même si celui-ci est bien reconnaissable.

Les effets du contact sur le français – Il faudrait distinguer ce qui serait un français local du Pays Basque Nord, sorte de norme plus ou moins établie, qui serait le français des monolingues et le français idiolectal de chaque francophone ou bascophone. Celui-ci varie selon les dialectes basques. Par exemple pour ce qui concerne la prononciation de la consonne fricative uvulaire sonore des dictionnaires français, celle-ci est réalisée sous forme d'un *r* apical sonore roulé en Soule par les locuteurs âgés et sous la forme d'un *r* uvulaire sourd roulé en Labourd quel que soit l'âge. Les anciennes générations pourront prononcer le *h* en début de certains mots, comme par ex. dans *hache* [hafə]. Les voyelles finales ne sont pas ou peu élidées. Comme exemple de français idiolectal de bascophones, citons des erreurs de genre puisque le genre n'existe pas en basque. Tel bascophone maîtrisant mal le français dira : *La voiture, il est vendu*. On notera d'ailleurs que le gascon a eu une influence sur ce français local, en particulier au plan du lexique, même si le gascon n'est quasiment plus parlé maintenant en Pays Basque Nord.

Les effets du contact sur le basque – L'influence du français sur le basque a été plus étudiée. Là aussi au moins deux niveaux sont à distinguer, le niveau de la langue avec ses formes dialectales et le niveau de l'idiolecte du bascophone. Citons deux domaines à titre d'illustration où le contact a eu un effet. L'un est le lexique, domaine dans lequel les bascophones ont longtemps emprunté au français pour ce qui concerne les technologies, les médias, l'administration, et tous les domaines de la vie moderne, la langue ne proposant pas ses propres termes. À partir des années soixante plus particulièrement, l'Académie de la langue basque, *Euskaltzaindia*, institution transfrontalière, a élaboré une forme standard de l'écrit, *euskara batua*, le basque unifié. De nombreux néologismes ont été créés par l'administration et les associations travaillant sur le corpus, en collaboration avec cette académie. Beaucoup ont été adoptés en Pays Basque Nord. Un autre exemple est celui de l'ordre des syntagmes dans la phrase. Le basque est plutôt une langue SOV (sujet-objet-verbe). Beaucoup de bascophones, jeunes plutôt, utilisent l'ordre SVO, produisant des phrases correctes grammaticalement mais calquant le modèle du français. Il faut souligner que plus la compétence est faible en basque, plus le locuteur aura tendance à faire des traductions du français plus ou moins instantanées quand il parle basque.

5 Aménagement interne

Tout ce qui se fait au plan national en termes de codification du français s'applique en Pays Basque Nord. On ne trouve pas de dictionnaires du français local comme il peut en exister dans le domaine occitan, ni d'utilisation du français local dans les médias.

Concernant le basque, pour ce qui est du basque unifié (*euskara batua*) et du travail de l'Académie de la langue basque Euskaltzaindia, nous renvoyons à Oyharçabal (2002). L'équipement de la langue pour l'adapter au monde moderne a beaucoup avancé ; de nombreux dictionnaires de spécialités, des outils linguistiques variés dans les nouvelles technologies ont été créés. Ce basque standard est devenu la norme dans l'administration, l'enseignement, les médias du Pays Basque Sud. Il est largement admis en Pays Basque Nord, mais des efforts sont faits pour l'adapter aux particularités du basque sur ce territoire. Citons par exemple le dictionnaire en ligne *Nola Erran* 'Comment dire' de l'OPLB qui se présente comme un « Dictionnaire bilingue actif français-basque » en « Basque unifié, adapté à l'environnement linguistique d'Iparalde » (OPLB 2015). De même pour l'enseignement du et en basque évoqué plus haut, les formes de la langue employée sont adaptées au Pays Basque Nord, en particulier certaines formes verbales et une partie du lexique.

6 Conclusion

Le basque langue vernaculaire et le français sont en contact depuis la fin du Moyen Âge en Pays Basque Nord (Pays Basque de France). Cette cohabitation s'est traduite par une diminution continue de la place de la langue basque avec une accélération à partir de la Révolution française de 1789. À l'heure actuelle, la connaissance du français est indispensable en Pays Basque Nord, celle du basque ne l'est pas, ne l'est plus. Vivre en basque relève du volontariat, d'un choix, vivre en français relève de la nécessité, il n'y a pas de choix.

Beaucoup d'efforts ont été faits pour le développement de l'enseignement du et en basque avec un certain succès, au niveau de l'école primaire du moins. Ce n'est que depuis peu que l'Office public de la langue basque a commencé à revoir sa politique et à essayer de prendre en compte tous les autres domaines qui concourent au renforcement de la connaissance et de la pratique de la langue. Ses moyens sont limités, l'engagement partiel de la société civile et les efforts des associations militant en faveur de la langue basque ne parviennent pas à inverser vraiment la substitution du basque par le français. Tout au plus ils l'ont stoppée. Si l'Unesco dans son *Atlas des langues en danger dans le monde* de 2010 classe le basque comme langue vulnérable, l'application au basque en Pays Basque Nord des neuf facteurs retenus par l'Unesco qui concourent à l'évaluation de la vitalité des langues donnerait une langue en danger (Unesco 2003).

7 Références

- Coyos, Jean-Baptiste (2013), *Le basque*, in : Georg Kremnitz (ed.), *Histoire sociale des langues de France*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 427–437.
- Coyos, Jean-Baptiste (à paraître), *Enseignement scolaire bilingue basque-français : avancées et limites*, in : Christine Hélot, Jean Erfurt (edd.), *L'éducation bilingue en France. Politiques linguistiques, modèles et pratiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Eusko Jaurlaritz (2013), *V^e Enquête Sociolinguistique 2011. Pays basque, Communauté autonome basque, Navarre, Pays basque Nord*, Vitoria-Gasteiz, Communauté Autonome Basque/Ministère de l'Éducation, de la Politique Linguistique et de la Culture, [http://www.euskara.euskadi.eus/contenidos/informacion/inkesta_soziolinguistikoa2012/fr_survey/adjuntos/VEnquete\(FR\)_baja.pdf](http://www.euskara.euskadi.eus/contenidos/informacion/inkesta_soziolinguistikoa2012/fr_survey/adjuntos/VEnquete(FR)_baja.pdf) (15.8.2015).
- Goyhenetche, Manex (2002), *Histoire générale du Pays Basque*, vol. 4, Donostia, Elkar.
- OPLB (2015), *Nola Erran. Dictionnaire bilingue français-basque*, Bayonne, Office publique de la langue basque/Euskararen erakunde publikoa, <http://nolaerran.org/?hi=fr> (15.8.2015).
- Oyharçabal, Bernard (2002), *L'unification orthographique et morphologique du basque standard*, in : Dominique Caubet/Salem Chaker/Jean Sibille (edd.), *Codification des langues de France. Actes du colloque « Les langues de France et leur codification »*. Paris – Inalco, 29–31 mai 2000, Paris, L'Harmattan, 123–140.
- Unesco (2003), *Vitalité et Disparition des Langues*, Paris, United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, <http://www.unesco.org/culture/ich/doc/src/00120-FR.pdf> (15.8.2015).